

**COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX PARCOURSUP**  
**Rentrée universitaire 2020 / 2021**

**Vu le code de l'Éducation ;**

**Vu les dispositions de la Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) ;**

Le Président de l'Université Le Havre Normandie arrête :

Article 1 : La commission d'examen des vœux Parcoursup du Diplôme Universitaire de Préparation aux Etudes Scientifiques pour la rentrée universitaire 2020/2021, est présidée par

**M. MANCEAU David - Maître de conférences**

Article 2 : la commission est composée des 2 autres membres suivants :

<b>NOM, PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>
<b>PRIGENT, Arnaud</b>	<b>Maître de conférences</b>
<b>LANZA, Valentina</b>	<b>Maître de conférences</b>

Article 3 : Les modalités et critères d'examens des candidatures, susceptibles d'être communiqués sur demande suite à la décision du Conseil constitutionnel du 03 avril 2020, sont les suivants :

Les critères d'examen sont prioritairement les notes obtenues en première et terminale et plus particulièrement, si cette matière est présente dans le baccalauréat du candidat, en mathématiques ou dans toute matière scientifique. Les critères restants sont les appréciations du conseil de classe en première et terminale, ainsi que la cohésion du projet de formation vis à vis d'études dans une filière scientifique.

LE HAVRE, le 06/05/2020  
Le Président de l'université  
Pascal REGHEM